

du froid, et ce qu'il en pourrait coûter de plus pour y parvenir n'est pas aussi considérable qu'on pourrait se l'imaginer. Un arpent carré de notre terre, traité convenablement, produira autant, sinon plus de fourrage pour le bétail, que le même espace de terre, dans une partie quelconque de l'Amérique du Nord que nous ayons vu. Ayons donc soin que nos animaux soient bien abrités, pour qu'ils puissent faire usage de ce fourrage, à leur aise, et nous n'aurons pas sujet de croire que notre climat est défavorable à l'entretien des bestiaux.

Nous n'avons jamais vu moins d'eau dans les fossés, à cette époque de l'année. Il est tombé beaucoup de pluie dernièrement, mais le sol était auparavant si sec, qu'il a absorbé d'un coup toute l'humidité. C'est un sujet de satisfaction et d'humble reconnaissance envers l'auteur de tous biens, que l'année nous soit devenue si favorable, et que le pays n'ait pas été envahi par la peste ou quelque autre maladie contagieuse. Tout pays a en partage des avantages et des désavantages particuliers, mais nous sommes convaincu que le Bas-Canada possède sa juste part d'avantages, au nombre desquels nous mettons la neige et les gelées de l'hiver. Si la sécheresse de l'été a diminué la quantité du foin, elle a avantagé le pays sous d'autres rapports. Nous avons toujours vu qu'un été sec a été plus avantageux aux cultivateurs qu'un été pluvieux, ou même ordinaire.

Montréal, 25 octobre, 1852.

Nous publions avec plaisir dans nos colonnes de ce jour la lettre adressée à P. E. Leclère, écrivain, par D. G. Morrison, écrivain, un des directeurs de la société d'agriculture du comté de St. Hyacinthe. Cette lettre démontre que M. Leclère possède la confiance du comté dans lequel il réside, et prouve en même temps que le comté de St. Hyacinthe sait apprécier l'importante mission dont il s'est chargé, dans l'intérêt de la classe agricole du pays. Nous engageons les sociétés d'agriculture de la province à transmettre le plus tôt possible

leurs commandes, soit à M. Leclère soit à William Evans, écrivain, secrétaire de la société d'agriculture du Bas Canada, car l'intention de M. Leclère est de partir pour l'Europe le 17 novembre prochain. On sait déjà qu'on ne sera tenu de prendre ce blé, que dans le cas où son prix et sa qualité conviendront à ceux qui auront fait des commandes. On croit pouvoir assurer que le prix de ce blé ne dépassera pas 10s. par minot.

Quoique le projet de M. Leclère ne soit devant le public que depuis quelques semaines; près de sept mille minots sont déjà retenus. La cargaison de blé qu'il se propose d'importer ne dépassera pas 12 à 15,000 minots, et il est parfaitement entendu que ceux qui auront inscrit leurs noms seront servis les premiers. On ne peut trop recommander aux sociétés d'agriculture du pays de s'empresser de saisir une occasion aussi favorable, et qui ne se présentera peut-être jamais, pour se procurer ce blé, qui a si bien réussi lorsque, il y a une douzaine d'années, il a été semé pour la première fois dans ce pays.—*Min.*

St. Hyacinthe, 27 oct. 1852.

P. E. LECLÈRE, écrivain.

Monsieur.—Le comité d'administration de la société d'agriculture du comté m'a autorisé, par une résolution passée à sa dernière assemblée, à retenir, pour la société, trois mille minots du blé de la Mer-Noire que vous vous proposez d'aller choisir à Olessa, vous-même, et d'importer à temps pour les semailles, le printemps prochain.

Le blé de la Mer-Noire est si avantageusement connu que, par la même résolution, je dois vous en demander jusqu'à 5,000 minots, si vos engagements vous permettent de nous laisser avoir cette quantité.

Ainsi, monsieur, j'ai retenu 3,000 minots de blé pour la société d'agriculture du comté de St. Hyacinthe, et jusqu'à 5,000, si vous pouvez les laisser avoir. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant, etc.,

D. G. MORRISON,

Membre du comité.

P. S. Il est entendu, d'après les explications que vous avez données au comité, que le prix et la qualité, devront convenir au comité?

D. E. M.